



## Assemblée générale

Distr. générale  
27 juillet 2001

**Cinquante-cinquième session**  
Point 153, a, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/55/534/Add.2)]

#### **55/272. Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la section XIV de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994,

*Rappelant également* sa décision 50/500 du 17 septembre 1996 relative au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), ainsi que ses résolutions ultérieures sur la question, dont la plus récente est la résolution 54/278 du 15 juin 2000,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique<sup>1</sup>, ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

*Soulignant à nouveau* à quel point il est indispensable de dresser un inventaire exact du matériel,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)<sup>1</sup>;

2. *Souscrit* aux observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>3</sup>;

3. *Affirme à nouveau* la nécessité de mettre en place à titre prioritaire une norme efficace de gestion des stocks, particulièrement en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix qui détiennent des stocks de valeur élevée;

4. *Approuve* les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique, d'un montant brut de 8 982 600 dollars des États-Unis (montant net: 8 174 400 dollars) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2001 au 30 juin 2002;

5. *Décide* de déduire des ressources à prévoir pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2001 au 30 juin 2002 le solde inutilisé de la période du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2000, soit 430 500 dollars, les intérêts créditeurs, soit 289 000 dollars, et les recettes accessoires, soit 340 000 dollars, soit un montant total de 1 059 500 dollars;

<sup>1</sup> A/55/714 et A/55/830.

<sup>2</sup> A/55/874 et Add.8.

<sup>3</sup> A/55/874/Add.8.

6. *Décide également*, afin d'assurer le financement des dépenses de la Base de soutien logistique pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2001 au 30 juin 2002, de répartir le montant brut restant, soit 7 923 100 dollars (montant net: 7 114 900 dollars), entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours;

7. *Autorise* le Secrétaire général à prévoir un effectif civil composé de dix administrateurs, treize agents du Service mobile et quatre-vingt-trois agents recrutés localement;

8. *Décide* d'examiner à sa cinquante-sixième session la question du financement de la Base de soutien logistique.

*103<sup>e</sup> séance plénière  
14 juin 2001*